

# Le BUS

## Pour le retrait du projet de loi El Khomri le 31 mars, 10h30 à Marengo (médiathèque).

En s'attaquant de cette manière au Code du Travail, le gouvernement, aux ordres du patronat, veut réduire les salariés à une simple marchandise, considérée comme une « variable d'ajustement ».

**Leur volonté : CULPABILISER les travailleurs pour leur faire croire que la crise et l'austérité sont de leurs fautes...**

Et comme les cadeaux royaux faits au MEDEF ne suffisaient pas, au travers des lois dites de Sécurisation de l'Emploi, Rebsamen, Macron et autres Crédit Impôt Emploi Compétitivité (CICE) et Pacte de responsabilité, , **le gouvernement nomme et envoie en première ligne la Ministre du Travail pour démanteler le Code du Travail.**

**Le but du gouvernement : CASSER le Code du travail pour qu'il ne protège plus les salariés et le déréglementer pour pouvoir s'attaquer à leurs conditions sociales dans l'intérêt des patrons et des financiers.**

**Qui va nous expliquer qu'en travaillant plus... il y aurait plus de travail pour tous ?!**

**Qui va nous convaincre que faciliter les licenciements créerait l'emploi ? !**

**N'est-ce pas se moquer du monde?**

Pour la CGT, il faut non seulement diminuer la durée du travail et augmenter les salaires, qui

sont les seuls leviers pour diminuer le chômage subi par un trop grand nombre de salariés, et relancer l'économie par le pouvoir d'achat tout en renforçant les droits des salariés en matière d'emploi.

**7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !!!**

**TOUS ENSEMBLE, sauvons notre Code du Travail pour sécuriser notre avenir et celui de nos enfants!!!**

La durée légale du travail doit être ramenée à 32h avec maintien de salaire et renvoi aux modalités par négociation collective. La réduction du temps de travail est de nature à créer des emplois, en allant dans le sens de l'histoire et du progrès social.

**LA CRISE  
c'est EUX  
la solution  
c'est  
NOUS !!!**



**RDV jeudi à 10h30 à la médiathèque de Marengo derrière la banderole CGT.**

**ATTENTION : A TISSEO les lois s'appliqueront...pour faire court, demain la Direction pourra appliquer un accord collectif, signé par un syndicat et faire effectuer 40h/ semaines, payé au SMIC...avec 10 jours de travail consécutifs...ect.**

**Pire demain, n'importe quel traminot pourra être convoqué par sa hiérarchie pour s'entendre dire « ADIEU », sans motif et sans indemnité de licenciement....**

# Pensez à remplir vos IG : préavis CGT 1604

## Compte rendu du CHS-CT 2 sur l'avancement du groupe de travail suite à l'électrification à Borderouge.

Le responsable Matériel roulant a présenté l'avancement des travaux :

- Pose d'autocollants sur tous les éléments et boîtes sur la rame où la HT peut être présente (100 rames équipées sur 117).
- Mesure conservatoire de la consignation matérielle par la pose de cadenas individuel plus un cadenas d'équipe posé par le chef d'équipe.
- Nouvelle validation de consignation toute énergie depuis le 23 janvier.
- Etude de faisabilité de mettre au sol des bandes lumineuses sur les lignes de vérins pour un rappel de la présence HT sur la rame, (budget 2016).

### La CGT est intervenue sur plusieurs points :

- La CGT a demandé que le cadenas d'équipe soit d'une autre couleur que les cadenas agents. Le président a acté cette solution.
- La CGT a fait savoir que ces validations sont arrivées « comme un cheveu sur la soupe », puisqu'il n'y a pas eu ou peu d'in-

formation sur le sujet surtout concernant les autres énergies.

Comment fait-on la consignation hydraulique, pneumatique ..... ?



Il serait préférable de mettre une procédure en place avant, plutôt que de rajouter des validations.

La CGT regrette qu'il n'y ait pas eu de nouvelle réunion depuis le 15 décembre dernier. A priori, celle-ci devait se tenir courant mars !?!

La CGT a dénoncé la lenteur de ce GIP et craint qu'une lassitude s'installe. Est-ce que la direction a vraiment la volonté de faire avancer la démarche de sécurité au métro ?

De plus, un autre groupe de travail au Métro a vu le jour, il s'agirait de l'élaboration du document unique .?

Une fois de plus pour passer ses projets en catimini et en force, la Direction exclue la CGT, le CHS-CT et ses élus de la table des discussions ?

**ATTENTION AU DELIT D'ENTRAVE ...mais la Direction n'est pas à un délit d'entrave**

## NAO 2016...

En cette période de restrictions budgétaires et du gel du budget de l'Epic pour 2016 et 2017, les négociations salariales se résument à leur plus simple expression !

Pour la CGT, les propositions de la Direction ne sont pas satisfaisantes, mais la CGT respectera le choix émis par les tramainots lors de la consultation.

Tout d'abord les tramainots ne souhaitent pas un nouveau conflit comme en 2015 et ont compris qu'en l'absence de signature la Direction appliquait une mesure « radicale » : RIEN ( Plus d'info voir Bus N°211).

Dans l'immédiat et contrairement aux ragots internes ou dans les réseaux sociaux, pour avoir plus il faudra repartir en grève comme en 2015.

La CGT est prête à repartir en conflit mais

quels sont les salariés qui le souhaitent et aucun syndicat n'en a émis le souhait lors des négociations.

Fort de ces analyses la CGT a décidé de signer l'accord 2016 :

- Plus 15€ de prise en charge par l'employeur sur la mutuelle pour tous les salariés avec effet rétro actif au 1er janvier 2016 ( cette mesure se substituant à une augmentation de la valeur du point).
- +7% de la prime samedi au 1er mars, soit 12,38€
- +7% de la prime outillage au 1er mars, soit 37,80€
- Maintien de la clause de sauvegarde déclenchée à partir de 0,35% ( au 1er janvier 2017 calculé sur l'indice annuel des prix à la consommation, source INSEE)
- Complément salarial : 10,25 points au 1er mars 2016 pour tous les ouvriers/employés
- 120€ bruts de prime exceptionnelle versée en août à tous les ouvriers/employés

# Comment se "payer" du conducteur? Mode d'emploi à la façon "Bodin" !

1. Les conducteurs tu espionneras...même si tu n'es pas en service
2. Immédiatement pour toutes fautes les mails tu m'enverras ...même si tu n'es pas en service
3. Sur les temps parcours et les passages aux points de références la pression tu mettras...
4. En entretien le « prévenu » tu convoqueras
5. Même sans preuve tu sanctionneras
6. Quand tu auras satisfait à ces 5 points promotion ou prime tu auras...

Risible? Pas trop car c'est le quotidien sur le réseau avec une Direction qui arrive à ses fins en mettant une pression FOLLE sur l'encadrement.

La Cgt conseille aux agents de maitrises exploitation de ne pas TOUT ACCEPTER et d'oser dire NON à M.BODIN, l'imminent directeur exploitation.

Ce cher Directeur ( sans jeu de mot...très cher !!!), envoie sans vergogne des agents de maitrises faire le sale boulot POUR SE PAYER DU CONDUCTEUR.

Pour obéir à ces ordres abjects et pour diverses raisons, certains agents de maitrises vont faire n'importe quoi ! NORMAL, la Direction les a embauché de l'extérieur sans aucune connaissance du transport et **sans jamais avoir exercé le DUR métier de conducteur receveur !!!**

Quelques exemples de conneries à la sauce BODIN (liste non exhaustive...malheureusement) :

- Effectuer un contrôle de dotation EN DEHORS DU TEMPS DE TRAVAIL sur le parking personnel de Langlade !?
- Douter de la bonne foi d'un conducteur qui affirme lors de son contrôle de dotation avoir le reliquat de tickets à son domicile ( Le responsable exige la présentation de la série le lendemain...sinon ....)
- REPROCHER AUX CONDUCTEURS les temps de passage !!!

**Tu es en retard ça ne va pas  
Tu en en avance ça ne va pas....!**

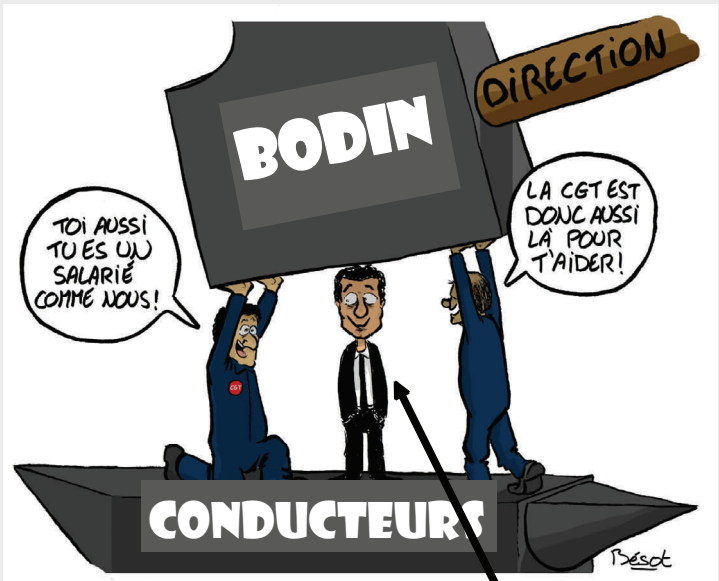
Dans sa débililité, la Direction ne comprend même pas que le SAEIV est un indicateur et qu'il est quasi IMPOSSIBLE en respectant les PGE et le code de la route d'être à ZERO.

**Même sur des rails la SNCF n'est pas à l'heure, alors comment un conducteur de bus peut être à Zéro sur le pupitre , dans les aléas de la circulation avec des temps parcours calculés en moyenne et déconnectés de la réalité du terrain ?!**

**Après autant d'années d'étude il est regrettable d'être aussi « irresponsable » et de ne pas comprendre que quand un conducteur pointe à l'heure à sa prise de service il ne peut plus être en retard de la journée !!! Que M.BODIN et ses sbires méditent !**

En attendant, M. BODIN met les agents de maitrise en porte à faux avec les conducteurs, les relations de confiance se perdent petit à petit et la grogne monte.

Bravo M. BODIN vous avez réussi votre petit tour ...mais jusqu'à quand ?



**AGENTS DE MAITRISE  
EXPLOITATION  
RSB, CIR, TETR...**

# Projet de loi EL KHOMRI

Durées maximales légales de travail dépassées plus facilement.

Heures supplémentaires moins bien payées. Forfait-jour étendu.

Possibilité pour les employeurs qui ont un accord avec des organisations syndicales « soumises » de calculer le temps de travail sur trois ans.

Astreintes décomptées du temps de repos.

Augmentation du temps de travail pour les apprentis mineurs.

**Remise en cause de la hiérarchie des normes. Demain si on laisse faire, c'est l'accord d'entreprise qui prévaudra sur l'accord de branche, même quand il est moins favorable.**

**Référendum pour contourner l'action de syndicats, autrement dit, le droit d'opposition des syndicats majoritaires est supprimé et remplacé par le référendum d'entreprise, qui sera orchestré et manipulé par les directions qui feront pression sur les salariés.**

Négociation au niveau du groupe pour contourner la négociation d'entreprise, de branche et d'établissement, c'est donc la liberté totale pour le patronat de choisir le périmètre de négociation qui lui est le plus favorable.

Sécurisation des licenciements abusifs, en généralisant le chantage à l'emploi, sous prétexte de la « préservation » ou le « développement » de l'emploi. Ces seuls motifs permettront d'imposer aux salariés la baisse des garanties prévues par leur contrat de travail (rémunération, temps de travail...).

Grosse nouveauté en revanche : **si un salarié refuse de voir son contrat de travail modifié suite à cet accord, il sera licencié selon les règles du licenciement pour motif personnel.**

Légalisation des licenciements abusifs instaurée dans ce projet de loi, en limitant le rôle des conseils de prud'hommes, en supprimant le plancher de condamnation minimum en cas de licenciement abusif qui est remplacé par un plafond.

Il ne restera plus aux employeurs qu'à prendre leur calculatrice afin de provisionner des licenciements abusifs.

Licenciements pour motif économique encore facilités : une baisse du chiffre d'affaires ou du montant des commandes pendant quelques mois suffiront à le justifier. De plus, l'examen des difficultés économiques d'une entreprise appartenant à un groupe sera limité aux entreprises du groupe implantées en France, même si le secteur d'activité du groupe est fortement bénéficiaire dans sa totalité.

Etc...et oui etcétera car d'autres articles composent ce projet de loi ...

**Le 31 mars soyons toutes et tous dans la rue...**



**Ces contre-réformes ne doivent pas passer ! C'est l'affaire de toutes celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour subvenir à leurs besoins que d'empêcher ce retour vers le XIXème siècle au temps de Germinal!**

**Le 31 mars soyons toutes et tous dans la rue pour bloquer ces régressions sociales.**